



Cheque de plus d un an non encaisse

Par **tatie20**, le **14/02/2010 à 18:33**

Bonjour,rnJ ai en ma possetion un cheque qui est dater en date de mai 2008;PUIS JE encaisser ce cheque?On m a dit que ce cheque equivalait a une reconnaissance de dette,comment dois je faire pour me le faire payer?MERCI POUR VOS REPONSES

Par **Marion2**, le **14/02/2010 à 18:49**

Bonjour,rnrnCe chèque n'est plus valable.rnrnCFT

Par **tatie20**, le **15/02/2010 à 13:54**

Un chèque a une durée de vie de 1an et huit jours pour être déposé à l'encaissement.rnrnAu delà il devient une reconnaissance de dette et un engagement de paiement. Ainsi le destinataire du chèque est en droit de réclamer son dû à tout moment, la dette restant ouverte.rnrnD'autre part la loi impose à chacun de s'acquitter de ses créances sans attendre de relances. Un engagement de paiement doit être honoré et assumé par son émetteur.rnrnAttendre des relance n'est pas un droit, c'est déjà être hors-la-loi.

Par **Patricia**, le **15/02/2010 à 19:37**

Bonsoir tatie, bonsoir Marion,rnrnLa durée de validité d'un chèque bancaire est de 1 an 8

journet 1 an pour un chèque postal.rnPassé ce délai, la banque le rejette même avec une provision suffisante sur le compte.

Par **brigitte043**, le **25/10/2012 à 14:17**

bjr a tous !! j ai 1 petit souci !! mon dentiste a pose 1 cheque qui date de 2 ans sur mon compte avc 1 fausse date ! la banque la debiter sur mon compte puisqu il y avait l argent !! puis 8 jours plus tard la banque ma remis le cheque mais en fait il m ont mis interdit chequier pour provision insuffisante!! alors que le cheque avait ete paye j avais la somme sur le compte !!aidez moi !!! qui est en faute ??merci pour vos reponses

Par **FREDDY2044**, le **16/11/2012 à 14:43**

D APRES CE QUE JE SAIS SI VOUS N AVEZ PAS MIS DE DATE IL PEUT ENCAISSER LE CHEQUERNSAUF SI VOUS POUVEZ PROUVER QUE LA DATE ET LE LIEU NE SONT PAS ÉCRITS PAR VOUSrnALLEZ A VOTRE BANQUE ET DEMANDEZ VÉRIFICATION DU CHEQUE.rnFF

Par **brigitte043**, le **17/11/2012 à 14:03**

merci pour votre reponse !! la banque me ballade 1 coup ils me rejette le cheque soit disant plus valable mais en me mettant interdit chequier ! puis a la fin du mois me l on remis!!! tous mes prelevements ont etes rejettes!! je vis avc rien avc ma fille a charge encore au lycee!!cordialement

Par **brigitte043**, le **17/11/2012 à 14:04**

je reprend se n est pas mon ecriture pour le lieu et la date!!le cheque date de 2010

Par **jucec**, le **09/03/2015 à 21:31**

bonjour a tous j'ai une questionrnvoila a cause d'un chèque je suis fichier bancaire, le chèque a plus d'un an et donc n'est plus encaissable, cependant celle ci m'as dit que de ce fait je ne dois plus rien a la société à qui je l'ai fait .rnrnes ce vrai ou faux ?

Par **chaber**, le **10/03/2015 à 07:19**

bonjourrrnle chèque n'est peut-être plus encaissable, mais la créance est encore valable

Par **Lag0**, le **10/03/2015** à **07:41**

Bonjour,rnSauf s'il y a prescription (généralement de 2 ans pour une dette commerciale).